

3. EN BREF...

Site Internet

Infos pratiques, infos concours, bulletins, inscriptions au colloque, vous pouvez tout consulter, tout faire sur le :

www.69.scolanet.com/lecollegesuperieur

Vous pouvez aussi nous écrire à l'adresse suivante :

Le-college-superieur.lyon@69.scolanet.org

Travaux

Des **travaux** importants seront réalisés au cours de l'été pour aménager le rez-de-chaussée du *Collège Supérieur*. Ces aménagements comprendront : une salle de conférence de 130 places, un oratoire, une salle de cours, une salle de lecture, une cafétéria, des toilettes.

Notre capacité d'accueil se trouvera ainsi considérablement augmentée et surtout ces aménagements permettront de faire davantage du *Collège Supérieur* un lieu de travail et d'amitié, de rencontre et de réflexion.

Année 2000/2001

L'an prochain le *Collège Supérieur* proposera les mêmes activités : préparation au CAPES et à l'agrégation de philosophie (agrégation interne et externe), bibliothèque et salles de travail, groupes de réflexion ouverts à tous, initiation à la philosophie, initiation à la foi chrétienne. *Un deuxième degré d'initiation sera proposé dans l'un et l'autre cas à ceux qui ont déjà suivi un cycle.*

D'autres propositions seront offertes, qui seront communiquées à la rentrée. Signalons ainsi la création d'un *Institut International de Recherche sur la Liberté d'Enseignement*. Cet institut à vocation internationale rassemblera des chercheurs étudiants et enseignants, des personnalités engagées dans les questions d'éducation. L'Institut encouragera des thèses en histoire, droit, théologie ou philosophie sur la question. Il proposera deux journées d'étude par an. Ainsi l'an prochain : Quelles libertés un Etat peut-il laisser aux parents et aux enseignants ? (en décembre) ; L'école, lieu de rencontre de la vie privée et de l'espace public ? (en février).

Colloque sur le Don

Nous attirons l'attention sur le colloque sur le Don. Il rassemblera des spécialistes de théologie, philosophie, psychologie et sociologie qui pourront confronter leurs travaux. Cette rencontre sera d'une qualité exceptionnelle et devrait intéresser des étudiants, enseignants, travailleurs sociaux, éducateurs.

Le Don
colloque organisé par le Collège Supérieur
sous la présidence de Jean-Luc Marion

24 et 25 novembre 2000
théâtre de l'Externat Sainte Marie
montée des Carmes Déchaussés
69005 LYON

Vendredi 24 novembre 2000

- *D'où vient le don ?* de 14h00 à 18h15

- *La conscience du don*, par J-L Marion à 20h30

Samedi 25 novembre 2000

- *Quelle est la réalité du don ?* de 8h15 à 12h15

- Déjeuner avec l'ensemble des participants

- *Quels sont les effets du don ?* de 14h00 à 18h00

Un dépliant comprenant le programme complet est disponible au *Collège Supérieur*.

4. AGENDA :

Buffet de fin d'année

Jeudi **8 juin 2000 à 19h00** tous les membres du *Collège Supérieur* sont conviés à un buffet de fin d'année. Intervenants ponctuels et réguliers, inscrits même ne participant que de manière irrégulière, amis, tous sont invités.

Au programme : bilan de cette première année, perspectives, réponse aux questions, accueil des suggestions...

Le buffet accueillera vos spécialités salées et sucrées dès 18h30. Mesdames, messieurs, à vos tabliers !



FONDATION DES MARISTES DE PUYLATA
LE COLLÈGE SUPÉRIEUR
LYON

BULLETIN D'INFORMATION n° 3

2ème trimestre 2000

I. ÉDITORIAL

LA PLACE PUBLIQUE

Depuis quelques mois l'école est sommée de justifier de son caractère démocratique et c'est sans doute un effet inévitable de la démocratie que toute autorité soit interrogée sur sa validité. *Qui t'a fait roi ?* Faut-il toujours répondre à la question et protester de sa conformité aux critères démocratiques ? A l'occasion de l'année de la famille, en 1994, un texte de l'UNESCO présenta ainsi la famille comme "la première petite démocratie". On est entraîné à écrire de ces sottises quand on abandonne les mots à l'inertie du conformisme ! Chacun sait bien que, si la famille est une bonne société, elle n'est en rien une démocratie et qu'il y a dès lors de bonnes sociétés qui ne sont pas démocraties. On s'était trompé d'éloge.

En famille on discute beaucoup, on se dispute souvent, mais on ne débat guère. C'est sagesse, car les familles éclateraient en brigues et jeux d'alliances. La famille ne peut pas être une démocratie parce qu'elle repose sur l'inégalité première de l'enfant et de l'adulte, l'enfant obéissant d'abord à des autorités qu'il n'a pas élues et dont il ne saisit pas tout à fait les raisons. Pas de programme électoral. En outre les relations y sont trop étroites pour être réglées par le droit : l'amour et le caprice, la tendresse et la cruauté, le don de soi et le chantage agitent sans cesse des êtres trop semblables. Ni égaux, ni différents, les membres d'une famille formeraient une assez mauvaise assemblée.

Or que la famille ne soit pas une démocratie, cela ne veut pas dire qu'elle n'est pas démocratique. C'est en elle au contraire que se forment les qualités qui rendent possible l'exercice de la démocratie sur l'aire publique. Fait-on de bons citoyens avec des individus abandonnés à eux-mêmes, qui n'ont plus que des raisons sans maisons ? Aussi Guy Coq fait-il remarquer avec justesse (dans *La démocratie rend-elle l'éducation impossible ?*) que, sans être conforme aux critères d'une institution démocratique, la famille est "éducative à la démocratie".

Cela amène à penser que la démocratie survit si elle laisse exister des lieux construits selon d'autres modèles.

Si des pensées totalitaires ont erré en présentant la Cité comme une grande famille, une même erreur aux mêmes conséquences est de présenter la famille comme une petite Cité. Le totalitarisme commence quand on veut ignorer la diversité et la complexité des formes d'existence sociale. Pour que la démocratie ne conduise pas à l'extinction des libertés dans une collectivité épuisée, il convient que tout ne soit pas démocratique. Il y a des sanctuaires. Le modèle démocratique est réservé à la sphère politique dont elle dégage par là l'essence. Qu'est-ce en effet que la politique ? C'est le débat entre égaux qui s'affrontent aux yeux de tous. Il relève proprement de la responsabilité politique d'ouvrir un espace où peuvent s'aventurer toutes les convictions et tous les intérêts. En ce sens l'espace public est plus libre et plus libérateur que l'espace clos de la vie privée.

Pour être réel l'Etat doit se restreindre et laisser faire des réalités non démocratiques dans leur forme : la famille, l'école, l'Eglise, l'entreprise... Se restreindre ? C'est mal dit puisque par là, il s'accomplit. Laisser faire ? C'est encore mal dit car, aussi, il veille sur ces réalités auxquelles il permet d'exister. Il est bon par exemple que les mains parfois trop moites que la famille unit soient desserrées par le droit. Il est heureux encore que l'école se voie rappeler qu'une règle est indiscutable quand elle sert à tirer des traits droits, non quand tape sur les doigts. Il est sain que l'Eglise s'entende signifier que la crosse du berger n'est pas le bâton du gendarme.

De Hegel il faut donc retenir les leçons : l'Etat ne montre pas sa force en absorbant la société civile mais en la fondant, c'est-à-dire en la laissant être et en la justifiant. La place publique est dessinée par les sanctuaires qui l'entourent.

JEAN-NOËL DUMONT.

A l'intérieur de ce numéro :

1 *Editorial* par Jean-Noël Dumont

2 *Philosophie* La parenté par Pierre Benoît

3 *En bref...* Informations

4 **Agenda** *8 juin : Buffet de fin d'année*

2. PHILOSOPHIE

Nous publions ici un passage du DEA que Pierre BENOIT, de l'équipe des enseignants du Collège Supérieur, a soutenu à l'Institut des sciences de la famille à Lyon sur la signification ontologique de la parenté. L'article suivant ne constitue qu'un résumé de quelques passages. Tous les maillons de la démonstration, et l'explicitation de tous les concepts ne s'y trouvent pas. Le lecteur devra lui-même tenter de les reconstituer. C'est bien volontiers que l'auteur accueillera les questions ou les objections.

Multiplicité et unité ontologique des sens de la parenté.

Il existe, de fait, une pluralité d'acceptions de la parenté : la parenté naturelle, la parenté biologique, la parenté adoptive, la parenté comme protection, la parenté institutionnelle, la parenté éducative et la parenté spirituelle. On appelle "parentés" toutes ces fonctions. Mais sont-elles toutes authentiques ? La question est d'autant plus délicate qu'à chacune d'entre elles correspondent des situations joyeuses ou douloureuses, plus ou moins reconnues par le droit ou la société. Parfois certains voudraient choisir entre les différentes formes de la parenté celle qui serait la meilleure : selon les uns la plus éthique, la plus désintéressée, serait la parenté adoptive, pour d'autres la plus réelle serait la parenté naturelle. D'autres encore affirment que la parenté devrait rassembler toutes ces modalités. L'absence de l'une d'entre elles ne produirait-elle pas une brisure dans le rapport de l'enfant à son identité ? D'autres, enfin, souffrent d'une séparation des modalités de la parenté, par un divorce ou une adoption, comme parents ou comme enfants, mais ont cependant l'impression d'exercer réellement une parenté ou de vivre une authentique filiation. Il nous faut donc établir ce que serait une "vraie parenté". Mais à partir de quel critère établir la vérité de la parenté ? Si l'anthropologie, en effet, recense les acceptions de la parenté sans juger de leur "vérité", il faut alors établir un critère du vrai plus radical que le discours culturel, car ce dernier possède des ambiguïtés⁽¹⁾. Réfléchir sur l'être parental ou encore s'interroger sur la parenté au sens ontologique s'impose dès lors comme un préalable à toute réponse rigoureuse, si du moins comme nous le croyons la vérité se rapporte à l'être : c'est ce que nous réaliserons d'abord.

1. Le sens ontologique de la parenté

La parenté est liée au mystère de la naissance d'un homme. L'enfant est celui qui *est né d'un autre*. La parenté désigne toujours une certaine relation à un enfant et se rapporte en cela à la naissance. Naître c'est être alors qu'on n'était pas. La naissance est un surgissement

dans l'être, non pas d'une chose qui aurait préexisté dans un ciel intangible d'essences, mais de ce qui est radicalement nouveau, qui étonne : une personne, une altérité dans sa singularité irréductible. La naissance est le don de l'esse. La parenté posséderait alors une signification ontologique comme *relation à la naissance de l'enfant*.

Précisons le contenu du concept de naissance pour mettre en valeur son caractère ontologique par rapport à d'autres interprétations possibles physique, biologique, spirituelle ou éthique. Conjointement nous éclaircirons le concept de parenté. La naissance n'est pas un événement dans le réel préexistant : elle est un renouveau dans l'être. Dans son altérité, l'enfant ne provient pas de ce qui préexistait, quand bien même les constituants de la matière de son corps demeuraient avant lui. En ce sens la naissance ne relève pas de la *transformation* du réel car il ne s'agit pas uniquement d'une nouvelle information de la matière. Aristote a nommé ce passage du non-être à l'être chez les êtres naturels *génération*. C'est un concept faisant référence à une interprétation physique du réel et non ontologique. Mais le concept de génération diffère de celui de naissance en ce qu'il s'entend indifféremment des êtres animés ou inanimés alors que la naissance n'a de sens que pour des êtres vivants. Ce n'est qu'en relation au mouvement de génération, en considérant l'enfant comme *être en mouvement*, qu'on pourrait nommer le parent "générateur".

Cependant la notion de vie diffère de celle d'être. Chez Aristote l'herméneutique de la vie culmine dans l'analyse de l'âme présente dans l'ouvrage *De l'âme*, et celle de l'être est l'objet des livres de la *Métaphysique*. Il faut se demander alors si la naissance appartient en propre à l'ordre de la vie ou à celui de l'être. Autrement dit, suffit-il d'une philosophie du vivant pour penser la naissance ou faut-il aussi une ontologie ? Disons le *ex abrupto*, la philosophie du vivant est insuffisante car elle réduirait la naissance à une simple *animation*, c'est-à-dire au passage d'un être, préexistant, de l'état inanimé à l'état animé. Or, cet être en attente d'animation n'existe pas, ni sous la forme d'un "homoncule", ni même sous la forme contemporaine de l'A.D.N. En effet, l'identité génétique diffère de l'identité personnelle de l'enfant. Le JE SUIS de la personne n'indique pas seulement ses gènes. La naissance n'est donc pas réductible à une animation. Pour la comprendre il faut comprendre la naissance comme le don de l'être. Certes, dans la mesure ou pour l'être vivant la vie et l'être sont identiques alors on peut parler de la naissance comme don de la vie. Mais alors il faut entendre la vie en référence avec l'être puisque la vie met en relation avec l'ensemble des étants du cosmos et de la société, au même niveau d'être, dans une communauté d'être. Par le concept d'*être-vivant* nous voulons entendre la vie en résonance l'être, la vie *en tant qu'être*, ou encore

ne mais la manière qu'a la personne de se rapporter à elle-même, autrement dit il s'agit d'un éclatement intentionnel et non réel. Il demeure cependant grave parce qu'il touche l'intentionnalité spirituelle. On peut posséder, et c'est même souhaitable, une multitude "d'images de soi" (comme enfant, tennisman, écolier, coléreux, rieur...) parce que notre unité identitaire n'est pas constituée imaginativement mais spirituellement. Il suffit seulement que ces images puissent coexister avec cohérence. En revanche l'unité identitaire réclame l'assomption de l'être personnel unifiée par l'acte volontaire et l'intelligence en vertu des relations de l'intelligence avec la volonté. Or l'intelligence a pour objet l'être, et l'être est fondamentalement *ousia* et ultimement acte. La constitution de l'identité ne peut donc pas se réaliser pleinement au niveau des accidents de la personne (comme la cohérence entre le métier, la vie affective, les idéaux, la culture, l'histoire de la personne) mais elle réclame une considération de la source unifiante des accidents : la substance et l'acte, ce qui constitue la personne dans son unité ontologique. C'est la personne qui dans sa finalité unifie son existence. Dès lors que son origine est éclatée alors le rapport à son être est intentionnellement éclaté. L'éclatement de la parenté produit en ce sens une identité éclatée. Nous constatons donc ce fait troublant : il peut exister une pluralité de vraies parentés et un non moins vrai éclatement de l'identité de l'enfant.

Je pense, en conséquence de ces remarques, qu'il faut qualifier chacune de ces "parentés vraies" de "parenté partielle" parce que chacune constitue une partie de l'origine parentale de l'enfant. Par ailleurs, si l'unité de l'identité de l'enfant fait référence à l'unité de son origine parentale, on peut alors appeler "parenté intégrale" la parenté qui rassemble la totalité des composantes parentales : l'origine naturelle, la protection, la procréation, l'éducation, l'amour. Un homme est pleinement père s'il est à la fois le géniteur, le protecteur, l'éducateur et le premier (avec la mère) à aimer son enfant. Le renoncement à l'une de ces fonctions serait non pas un renoncement à la réalité de la paternité mais à sa plénitude.

La signification de la parenté est d'être une relation d'origine ontologique. Elle peut se dire analogiquement. Nous constatons de fait l'existence d'une pluralité légitime de significations de la parenté. L'une se prend à partir de la considération des multiples dimensions de la personne, l'autre à partir d'un fondement ontologique analogique. La première se tient de l'analyse de la personne comme *ousia* et permet de distinguer entre une parenté unidimensionnelle et une parenté multidimensionnelle. La seconde a pour fondement la multiplicité des sens de l'être-en-acte. Elle dévoile la source ultime de la multiplicité possible de la parenté. Elle permet de distinguer une pluralité de "vraies parentés" tout en montrant comment chacune d'entre elle n'est que "partielle". En développant une compréhension

de l'analogie de l'être nous pouvons établir un *criterium* de vérité de la parenté et exprimer le sens "intégral" de la parenté : un parent intégral est à la fois le géniteur, le pourvoyeur de soins, le procréateur, le maître et le premier donateur d'amour de l'enfant. Mais, à la suite d'une séparation ou par un artifice technique, la parenté peut éclater sans pour autant disparaître. La parenté adoptive ne fait pas dialectiquement disparaître la parenté naturelle, et la parenté naturelle n'a pas de supériorité absolue sur la parenté spirituelle ou adoptive. Chacune possède une supériorité relative dans son domaine propre. Elles sont vraies dans la mesure où elles atteignent l'être-personnel de l'enfant en se tenant ontologiquement comme origine de ce dernier. Un beau-parent peut être vraiment un parent de même que le demeure le parent naturel déchu de ses droits par l'Etat, ou encore la mère accouchant sous X. Le donneur de sperme possède aussi une parenté relative, et le parent non-biologique, le parent institutionnel dont le nom n'est pas déterminé, d'un enfant né par FIVETE exerce une vraie parenté parce qu'il atteint par ses actes l'enfant dans son être-personnel.

Cependant cette diversité n'est pas indéfinie parce qu'elle repose sur l'être et non sur le langage. Si l'institution établit la parenté, elle doit s'appuyer sur la réalité de la parenté. Lorsque l'institution décide par exemple que "père" sera le nom donné à une femme⁽³⁾ elle néglige la réalité ontologique qui identifie le père à une personne de sexe masculin. L'institution ne se développe que sur la base du respect de l'être-personnel. La parenté institutionnelle, la *parentalité*, ne constitue pas par elle-même une authentique parenté. Elle diffère d'elle comme le langage diffère de l'être et s'y rapporte comme à son *criterium* de vérité.

PIERRE BENOIT.

Notes :

(1) Significatif à cet égard est le témoignage d'un anthropologue C. Ghasarian in *Introduction à l'étude de la parenté*, p. 202.

(2) cf *L'être*, II, Téqui, 1974.

(3) Voir F. Héritier, *Masculin/Féminin*, p. 202 les réflexions sur "l'âme-nom" chez les Inuits, et p.266 et suiv. "La femme que l'on appelle "père"".

la vie à la lumière de l'être. La naissance est l'apparition d'un être-vivant, d'un être qui reçoit simultanément d'être et de vivre. C'est un événement ontologique. Il réclame donc une ontologie pour être pleinement intelligible.

Précisons encore le concept de naissance relativement à une philosophie de l'esprit. La naissance diffère à l'évidence de la germination d'un végétal en ce que la naissance est l'apparition d'un *sujet*. J'entends par *sujet* un être doué d'esprit et qui, dans sa croissance, agira volontairement en sorte qu'on doive le considérer, selon le vocabulaire kantien, comme une fin-en-soi et jamais comme un moyen. La naissance a ceci d'extraordinaire qu'un homme est donné. Toute naissance est un renouveau spirituel de l'humanité car elle produit en son sein de nouvelles responsabilités dont les exigences sont totales. La parenté aussi alors désigne un événement spirituel. L'acte d'un sujet s'entend comme une intériorité, une activité de connaissance et d'amour. La parenté aussi est une certaine activité intérieure, une certaine conscience de l'existence. L'événement ontologique de la naissance est conjointement un événement spirituel. Il y a coïncidence entre le don de l'être et celui de l'esprit. Cet événement nous contraint même à penser ensemble l'être et l'esprit car un être est né, et cet être est *spirituel*, de même que son esprit *est*. Nous sommes obligés d'y penser *l'être de l'esprit*, comme le notait Claude Bruaire. Pour comprendre la parenté il nous faudra aussi penser l'être de l'"esprit parental".

Si la naissance implique un renouveau spirituel de l'humanité du fait de ses effets moraux, alors l'éthique ne conviendrait-elle pas plus que l'ontologie pour penser la naissance d'une personne ? Selon les analyses d'E. Lévinas, l'éthique serait d'emblée une connaissance responsable alors que l'ontologie serait moralement neutre et constituerait une connaissance neutralisante. Il convient ici de dissiper une mécompréhension de l'idée de naissance comme avènement de l'être qui consiste à entendre le mot "être" de manière univoque. E. Lévinas s'est livré, en particulier dans *Totalité et infini*, à une critique de l'ontologie univoque représentée par les traits de Hegel, de Husserl et de Heidegger en particulier à cause de leur méconnaissance de la subjectivité éthique. Il construit sa philosophie comme une tentative de distinction radicale entre le Même et la pensée ontologique, d'une part, l'Autre et l'éthique d'autre part. Dans cette perspective la naissance serait l'avènement d'un Autre et non pas d'un être et la parenté serait un concept éthique. Il faudrait conférer à la naissance un statut éthique, et par conséquent, en vertu de la rupture épistémologique effectuée entre l'ontologie et l'éthique, lui refuser un statut ontologique. Dire "oui" à l'éthique serait dire "non" à l'ontologie. Il nous faut répondre à cette objection. La naissance est bien l'avènement d'un sujet et par conséquent la parenté est bien un avenir éthique, ainsi que l'analyse Lévinas dans *Le temps et*

l'autre. La situer dans l'ordre de la nature, de l'avoir, de l'artisanat c'est bien négliger son essence humaine. Lévinas a raison contre les naturalismes. Mais ce sujet qu'est l'enfant EST. Ce n'est pas là seulement un jeu de mots, c'est une reconnaissance intellectuelle qui accompagne la reconnaissance de son altérité. Dans cet acte l'ontologie ne surplombe pas l'éthique pour lui commander, au contraire elle s'y révèle sous la dimension du devoir et de l'amour, du don et de la substitution. L'ontologie n'est pas le métalangage de l'éthique, elle s'avère éthique en face de l'être humain. Elle coïncide avec l'éthique. L'ontologie, rappelons-le, ne se déploie qu'enracinée dans le jugement d'existence : *ceci est un autre*. L'ontologie est, pour ainsi dire, *dans* l'éthique comme en son lieu d'existence. Bien sûr elle n'existe pas seulement dans l'éthique mais enracinée aussi dans les jugements d'existence portant sur l'œuvre du travail, la nature, le vivant, la connaissance. Elle est comme le tronc d'un arbre dont les racines seraient la philosophie du travail, l'éthique, la philosophie de la nature, la philosophie du vivant et qui, séparé de ses racines ne serait plus bon qu'à être tronçonné en planches, c'est-à-dire ne serait plus qu'un langage dépourvu de vie : une logique. Si l'ontologie n'est pas toute entière éthique, l'éthique est toute entière en elle pour la déterminer. L'ontologie ne résume pas l'éthique ; l'ontologie n'ouvre pas à l'éthique ; l'ontologie n'est pas une explication de l'éthique : l'ontologie est une considération de l'éthique à la lumière de l'être, elle est une découverte de l'être comme bien humain. Dès lors nous pouvons dire que la naissance est un événement ontologique sans aucunement diminuer l'exigence éthique qu'elle impose. La parenté s'entend donc, certes comme une responsabilité, une relation éthique, mais aussi comme une relation ontologique.

Le concept de naissance n'est donc pleinement compris que comme concept ontologique et par conséquent la parenté désigne un concept de nature ontologique. La philosophie de la nature, la philosophie du vivant, la philosophie de l'esprit, l'éthique parlent de la naissance et de la parenté mais d'une façon partielle. L'ontologie seule permet d'en percevoir la signification propre. Dans ce sens riche on peut dire que la parenté possède une signification ontologique. On peut, dans un premier moment, la définir comme une relation ontologique. De la sorte nous indiquons un premier critère de vérité de la parenté. Sera vraie une parenté qui lie deux personnes au niveau même de leur être.

2. La multiplicité des parentés au sens ontologique

A notre question première concernant l'unité et la multiplicité des sens de la parenté, nous pouvons déjà apporter une part de la réponse. La parenté est multidimensionnelle. En un sens la parenté est biologique, en un autre elle est éthique ; elle peut

posséder une signification politique, une signification physique, etc....

Cette diversité indique la richesse existentielle de la parenté. La parenté ne réalise pas une ablation d'une partie de la personnalité mais au contraire mobilise toutes ses facettes. L'unité de la parenté est celle de ses multiples dimensions. Elle n'est pas la réduction de la multiplicité à l'unidimensionnalité. Elle assume sa richesse dans l'unité même de son être. Si l'on précisait quelle est l'origine de cette richesse il faudrait répondre qu'elle vient des diverses dimensions de la personne. La première unité de la parenté est celle de la personne. La parenté est une relation liant des personnes au niveau même de leur être-personnel. La notion de "relation ontologique" ne peut signifier que cela.

A ce niveau de réflexion nous pouvons admettre une diversité légitime des sens de la parenté en précisant que leur critère de vérité est dans leur référence à la personne des parents comme des enfants. Un type de parenté excluant par exemple les autres serait inadmissible, ainsi une exclusion de la parenté biologique ou de l'exigence morale de la parenté, par exemple. A une compréhension unidimensionnelle de la parenté il faut opposer une compréhension multidimensionnelle, à une compréhension réductrice il faut opposer une compréhension intégrale de la parenté. L'analyse seule, et non la réalité, permet de séparer ce qui est ontologiquement uni dans l'*ousia* qu'est la personne.

Mais il nous faut explorer une autre source de multiplicité et d'unité de la parenté en rapport avec la notion de naissance. Être né signifie avoir reçu son être d'une origine. A cette nouvelle considération de la naissance correspondrait une considération de la parenté comme relation d'origine. Il n'y a de naissance que s'il y a finitude. Il n'y aurait de parenté que comme origine d'une finitude et source de sa signification. Il nous faut dès lors éclairer ontologiquement la notion de finitude puisque nous avons affirmé que la parenté est un concept ontologique. Mais alors que jusque là nous avons implicitement fait référence à une ontologie de la personne comme *ousia*, dans son unité substantielle, nous devons la quitter pour une référence à la personne dans l'origine de son activité. A l'analyse de l'être comme *ousia*, qui correspond à son analyse fondamentale, nous devons passer à l'analyse du dynamisme de l'être, qui correspond à l'analyse de l'être-en-acte. Or être fini, dans le cadre d'une ontologie de l'être-en-acte et de l'être-en-puissance, se comprend comme le fait de posséder une potentialité. Si l'on suit l'analyse qu'Aristote fait de l'être-en-acte, on peut en découvrir, avec M.D. Philippe⁽²⁾, cinq modalités : le mouvement, les opérations vitales, l'*esse*, la vérité et la bonté. Cinq modalités de la finitude en découlent : la temporalité, le besoin, la contingence, l'ignorance, le désir volontaire. "Être né" signifie être fini selon ces cinq modalités. Si le parent est bien le principe de la naissance, ce que nous appelons son *origine*, alors nous pourrions mettre en valeur cinq modalités de la

parenté comme origine. Comme origine de l'être temporel de l'enfant le parent est le *géniteur*. Relativement aux besoins vitaux de l'enfant le parent est son *pourvoyeur de soins* (ou son nourricier). Relativement à la contingence ontologique de l'enfant le parent est son *procréateur*. Relativement à son ignorance le parent est son *maître* (son éducateur). Relativement à son désir d'être aimé le parent est le *donateur* (ou le bienfaiteur). La notion de parent-éducateur exprimerait synthétiquement les exigences de l'instruction et de l'amour.

D'abord notons que chacune de ces modalités est un mode de l'origine de la personne. Chacune a un sens relativement à l'être-personnel de l'enfant. Le géniteur, par exemple, est parent de la personne selon la nature car il se situe à l'origine ontologique de son devenir. S'il diffère du pourvoyeur de soins, par exemple dans le cas d'une adoption, il est cependant pleinement parent, et non pas équivoquement. De même le parent pourvoyeur de soins est bien sans équivoque parent de l'enfant adopté parce qu'il se situe à l'origine de ses besoins ontologiques. Il en va de même en ce qui concerne le parent-éducateur, en ce qu'il diffère des multiples éducateurs de l'enfant (professeurs, animateurs, oncles et tantes, frères et sœurs...), car il s'intéresse au bonheur intégral de l'enfant, et se tient à l'origine de l'accès de l'enfant à la prudence. Le parent procréateur, enfin, se tient à l'origine de l'*esse* de l'enfant, bien qu'il ne soit pas lui-même le créateur de l'être, mais du fait de la naissance.

Parce que leur signification est ontologique, parce qu'elle relève de la naissance de l'enfant, chacune de ces parentés peut légitimement réclamer le nom de parenté : *chacune est une vraie parenté*. Le critère de vérité de la parenté est dans le rapport à la naissance de l'enfant, ce qui est un critère ontologique. Chacune des modalités de l'acte s'enracine en effet sur l'*ousia* de la personne. Chaque mode de l'acte est pleinement un mode ontologique de l'enfant, et comme le parent est son origine, alors chaque modalité de la parenté est vraie. La parenté doit alors se comprendre *analogiquement*. Elle se dit de multiples façons.

Cependant, prise séparément, chacune de ces parentés est partielle. On peut en effet séparer le géniteur, le pourvoyeur de soins, l'éducateur, et même le maître de "celui qui aime" (Pagnol), car il se peut que des enfants soient adoptés puis éduqués par d'autres que leurs adoptants. Relativement à ses divers "parents" l'enfant voit son origine éclater. Cet éclatement a pour conséquence nécessaire un éclatement de son identité puisque, nous l'avons montré, l'identité se constitue en relation avec son origine. Il s'agit, bien-sûr, non pas d'un éclatement de l'être, puisque l'identité n'est pas la person-